

RAPPORT
ANNUEL

2015

SYNTHÈSE

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

Structure porteuse des SAGE des bassins
de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval



ÉDITO

Daniel CHEVALIER

Président de l'IIBS



En juin 2015, j'ai succédé à Pierre TOUCHARD à la présidence de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.

Dans la continuité de son action en faveur de la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers au service des Commissions locales de l'eau (CLE) et des opérateurs des bassins versants de la Sarthe amont, de la Sarthe aval et de l'Huisne, j'ai

entamé les réflexions sur son évolution statutaire, rendue obligatoire par les récents textes réformant l'organisation des territoires (loi MAPTAM, loi NOTRe).

Les mois qui viennent constituent une période charnière pour l'avenir et l'efficacité de notre gouvernance par bassin versant. Malgré le contexte institutionnel et financier contraint dans lequel nous devons agir, je fais le vœux que cette évolution soit l'occasion de faire de la gestion durable et intégrée de l'eau un véritable projet de territoire en lien avec les autres politiques d'aménagement dont nous avons la charge.

Cette synthèse reprend les éléments forts de l'activité de l'IIBS et des trois CLE dont elle assure l'appui technique, financier et administratif.

L'équipe de l'IIBS reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir.

LES POINTS FORTS DE L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUTION



La vie de l'Institution

En 2015, le conseil d'administration renouvelé dans sa totalité

Suite aux élections départementales de mars 2015, le conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) a été renouvelé dans sa totalité.

La séance de réinstallation s'est déroulée le 10 juin à Yvré-l'Évêque. Celle-ci a été l'occasion de désigner le président et les vice-présidents du conseil d'administration. Ainsi, Daniel CHEVALIER succède à Pierre TOUCHARD, à la présidence. Daniel CHEVALIER est conseiller départemental du canton de Sablé-sur-Sarthe et maire de Juigné-sur-Sarthe. Il a, de plus,

été président de la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe Aval de 2011 à 2014.

Ses vice-présidents sont :

- Jean-Michel BOUVIER (1^{er} vice-président) ;
- Pascale de SOUANCÉ (2nd vice-présidente) ;
- François BOUSSARD (3^e vice-président).

Le conseil d'administration est composé de 6 membres titulaires désignés par chaque conseil départemental (CD).



L'accompagnement à la structuration de la maîtrise d'ouvrage "GEMAPI"

L'année 2015 a été marquée par la parution de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République), en août, qui a reporté la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1^{er} janvier 2018.

L'état des lieux de la maîtrise d'ouvrage (syndicats de rivières, associations de riverains...) a été réalisé en 2014 à l'échelle du bassin de la Sarthe.

Lors du 1^{er} trimestre 2015, l'IIBS a organisé une rencontre avec les services des cinq Directions Départementales des Territoires (DDT) à l'échelle du bassin de la Sarthe. Cette réunion visait un échange sur l'état des lieux de la maîtrise d'ouvrage, des premiers échanges sur des cartes de scénarii et sur la méthode et les actions pour la mise en œuvre de la GEMAPI.

En réponse à volonté des acteurs de la maîtrise d'ouvrage de s'engager dans un travail de fusion des syndicats existants,

l'aval du bassin de l'Huisne (partie sarthoise) a été défini comme un territoire prioritaire d'action.

Suite à la décision du conseil d'administration de ne pas voir l'IIBS animer cette action, c'est la DDT de la Sarthe qui a organisé une rencontre en septembre. Elle fut l'occasion de donner une première information sur la compétence GEMAPI et de recueillir les questionnements des acteurs concernés.

Parallèlement à ces premiers travaux d'information, les trois Commissions locales de l'eau (CLE) des bassins de la Sarthe amont, de la Sarthe aval et de l'Huisne, ont désigné un "référent GEMAPI". Son rôle est de suivre ce dossier et d'en référer régulièrement aux membres des CLE.

Enfin, l'IIBS a été partie prenante et force de proposition du groupe de travail "GEMAPI" mis en place dans le cadre de la révision du schéma départemental de coopération Intercommunale piloté par la préfète de la Sarthe.

L'Agence de l'eau et l'IIBS renforcent leur partenariat

Début 2015, les présidents des CLE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne, le président de l'IIBS et le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ont signé un contrat de trois ans. Il vise à renforcer leur partenariat en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'objectif est de contribuer de façon efficiente à l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin de la Sarthe.

Ce contrat détaille ainsi les missions sur lesquelles l'IIBS s'engage et les actions qui en découlent.

Celles-ci s'articulent autour de quatre axes :

- L'appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE.
- La structuration et l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale par l'accompagnement à la prise de compétence GEMAPI.
- La synthèse et la vulgarisation des données sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
- L'information et la sensibilisation du public autour des enjeux identifiés dans les trois SAGE.

Il comprend aussi les modalités d'exécution, de financement des actions et les engagements des signataires.

Ce type de contrat est le tout premier qui a été signé à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Le bilan et le résultat financier

En 2015, le budget primitif de l'IIBS était de **764 950 euros** :

- Section d'investissement : 22 680 euros ;
- Section de fonctionnement : 742 450 euros.

Dans le détail, la répartition entre les grands postes budgétaires était :

- SAGE du bassin versant de l'Huisne : 237 631,31 euros ;
- SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont : 113 987,91 euros ;
- SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval : 191 730,7 euros ;
- Charges mutualisées : 221 600,00 euros.

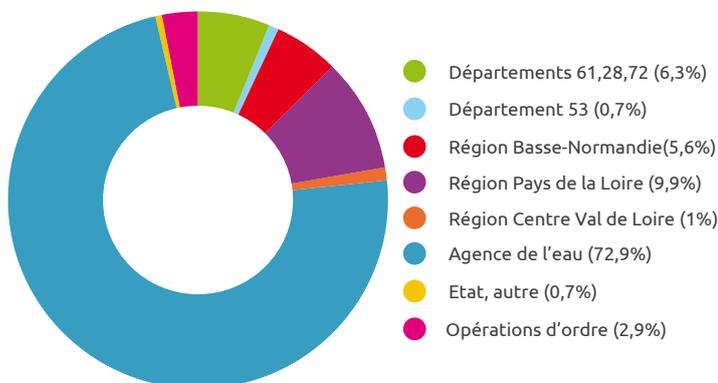
Le bilan financier tient compte des autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives), des recettes perçues et des dépenses réalisées.

A la clôture de l'exercice, les recettes de l'IIBS étaient de **564 011,67 euros** et les dépenses de **599 271,17 euros**. Le résultat de l'exercice 2015 fait donc apparaître un déficit de **35 259,50 euros**.

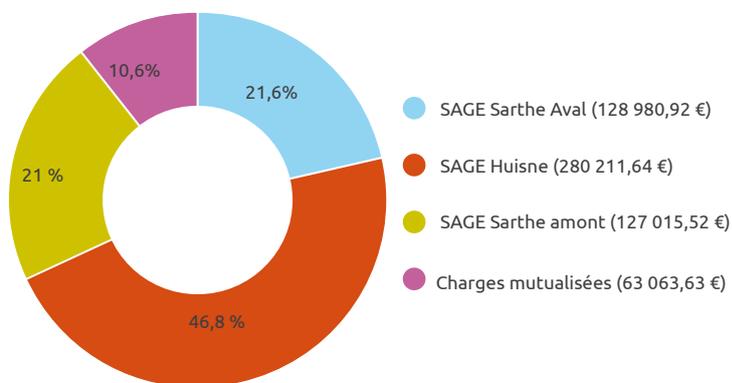
Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture était déficitaire de **2 566,48 euros**.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes			
Prévues	19 181,12 €	747 965,90 €	767 147,02 €
Réalisées (a)	20 703,14 €	543 308,53 €	564 011,67 €
Dépenses			
Prévues	19 181,12 €	747 965,90 €	767 147,02 €
Réalisées (b)	7 860,40 €	591 410,77 €	599 271,17 €
Résultats de l'exercice 2015 (a-b)	12 842,74 €	- 48 102,24 €	- 35 259,50 €

Les sources de recettes de l'IIBS en 2015 : 564 011,67 €



Les postes de dépenses budgétaires : 599 271,71 €



DU CÔTÉ DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU



La vie des CLE

De nouveaux présidents pour les 3 CLE

Suite aux élections départementales de mars 2015, les compositions des Commissions locales de l'eau (CLE) ont été modifiées. De nouveaux présidents ont ainsi été élus à la tête des CLE :

- Ghislaine BODARD-SOUDÉE (CLE Sarthe aval) ;
- Pascal DELPIERRE (CLE Sarthe amont) ;
- Michel ODEAU (CLE Huisne).

La composition des bureaux de chaque CLE a aussi été modifiée : les listes des membres des CLE et de leurs bureaux sont consultables sur le site www.bassin-sarthe.org.

Les études menées à l'initiative des CLE

L'élaboration du SAGE Sarthe aval s'est poursuivie en 2015 par la phase de définition d'un scénario d'évolution tendanciel du territoire "sans SAGE" à l'horizon 20-30 ans. Cette étape a été suivie de l'élaboration des scénarios alternatifs contrastés. L'objectif est de définir des alternatives au scénario tendance à partir des propositions des acteurs du bassin versant.

Sur le bassin de l'Huisne, l'actualisation du SAGE s'est traduite par la validation de la nouvelle stratégie par la CLE. Celle-ci s'articule autour de trois piliers d'in-

tervention prioritaires : la lutte contre l'érosion des sols, le bon état des milieux aquatiques et la gestion quantitative de la ressource en eau. En parallèle, les conclusions de l'étude de détermination des volumes prélevables ont été rendues fin 2015.

Enfin, Anthony BISSON, étudiant stagiaire à l'IIBS pendant 5 mois, a réalisé un stage sur les territoires Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne sur les taux d'étagement des principaux cours d'eau du bassin de la Sarthe.

L'objectif était de mettre à jour les taux d'étagement pour permettre aux CLE dans un second temps de proposer des objectifs de réduction. Une base de données ouvrages a été réalisée (mise à jour des bases existantes, compilation dans une base unique, actualisation de cette base à l'aide des données des techniciens de rivières), les taux d'étagement définis et des objectifs de réduction proposés.

Quelques chiffres clés

1 journée de formation des membres de CLE.
1 réunion de l'inter-bureaux de CLE.
1 journée d'échanges du réseau technique "AGMA".

4 réunions de groupes de travail thématiques
4 réunions d'intercommissions

8 séances plénières de CLE.

9 réunions de bureaux de CLE.

25 avis rendus par les CLE.

Les CLE sont associées à plus de **50** projets d'aménagement ou de planification.

Près de **200** personnes participent aux réunions organisées dans le cadre des SAGE.

La mise en œuvre opérationnelle des SAGE

Les CRBV Sarthe amont et Huisne



Le contrat régional de bassin versant (CRBV) est l'outil contractuel de la Région des Pays de la Loire pour soutenir la mise en œuvre des SAGE approuvés. Suite à l'approbation d'un SAGE et à la définition des enjeux prioritaires du bassin versant, un programme d'actions de 3 ans est validé par la Commission locale de l'eau et financé par la Région. L'objectif est d'aboutir à une gestion intégrée de la ressource en eau.

Le soutien financier de la Région est de 15 à 80 % pour les opérations inscrites au CRBV (cours d'eau, qualité de l'eau, zones humides, maillage bocager, inondations, communications, suivis, etc.) et répondant aux enjeux du SAGE approuvé dans la limite d'un taux moyen de subvention régionale ne dépassant pas 40% du montant total du CRBV.

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, désignée structure chef de file, pilote deux CRBV ; celui de l'Huisne et celui Sarthe amont : bassins versant dont les SAGE ont été approuvés en 2009 et 2011.

Le CRBV Huisne

En 2013, un second CRBV a été signé pour la période 2013-2015 entre la CLE, l'IIBS et le Conseil régional. Il porte sur 36

actions, un montant d'opérations de 3 245 245 euros et une aide régionale de 803 713 euros.

2015 étant la dernière année de ce second CRBV, un avenant d'ajustement unique a été signé. Celui-ci a permis d'ajuster l'enveloppe initiale du contrat (- 4 272 euros) et d'inscrire 7 actions proposées par quatre maîtres d'ouvrage. En 2015, l'avancement est le suivant :

- 9 actions sont achevées ;
- 23 sont engagées ;
- 4 ont été abandonnées.

Le CRBV Sarthe amont

Le CRBV de la Sarthe Amont 2012-2014 portait sur un montant global de 2 557 385 euros et une aide régionale de 849 723 euros. Il concernait un programme de 38 actions portées par 23 maîtres d'ouvrages.

En 2014, via l'avenant d'ajustement unique, le conseil régional a validé 7 nouvelles actions portées. Le montant éligible pour ces actions est de 152 872 euros, avec une aide de la Région de 64 479 euros, soit un peu plus de 42 % d'aide en moyenne. En janvier 2015, la CLE a souhaité lancer un nouvel appel à projets pour préparer un second contrat. Ce dernier s'est déroulé du 1^{er} avril au 1^{er} octobre. Il a permis au final de retenir 29 actions qui seront proposées d'être inscrites au 2^e CRBV (montant total éligible : près de 4,5 millions d'euros et plus d'un million d'aide de la Région).

Les rapports d'activité complets des CLE
sont disponibles sur www.bassin-sarthe.org

L'inter-SAGE

La mutualisation inter-SAGE monte en puissance

En 2015, plusieurs projets menés par l'IIBS, pour les besoins des trois Commissions locales de l'eau, témoignent de la montée en puissance de la mutualisation inter-SAGE.

Un inter-bureaux de CLE organisé sur les projets de SDAGE et de PGRI Loire-Bretagne

Le 26 février, à la Chapelle Saint Aubin (72), les bureaux des trois CLE ont été réunis pour que leur soient présentés les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Plan de gestion du risque d'inondations (PGRI) 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne. 50 personnes ont assisté à cette matinée d'information et d'échanges.

Les CLE ont examiné ces deux dossiers quelques semaines plus tard en séance plénière.

Une journée de formation organisée pour les membres des CLE



C'est pour mieux comprendre les contours de la politique de l'eau et sa mise en œuvre, que les membres des CLE Sarthe amont, Sarthe

aval et Huisne, ont été invités à participer à une journée de formation, le 1^{er} juillet 2015, sur **"les bases de la politique de l'eau : objectifs, outils et acteurs"**.

L'objectif était que chaque membre de CLE, nouveau ou ancien, prenne toute la mesure du rôle qu'il peut jouer dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.

Qui sont les acteurs de l'eau et comment s'organise la gouvernance ? Qu'est-ce qu'un SAGE ? Qu'est-ce que la continuité écologique ? Qu'est-ce que le bon état de l'eau et comment l'atteindre ? Ce sont quelques-unes des questions qui ont été abordées et présentées par des intervenants de l'Agence de l'eau, de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de

l'aménagement et du logement), de l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques) et par les agents de l'IIBS. Près de 40 personnes ont assisté à cette journée qui a été l'occasion pour elles de poser des questions sur leur rôle au sein des CLE.

Le réseau technique "AGMA" sur le bassin de la Sarthe aval

Le réseau technique "Aménagement et gestion des milieux aquatiques" (AGMA) s'est réuni le 17 novembre sur le bassin de la Sarthe aval. La matinée en salle à Cérans-Foulletourte (72) et l'après-midi sur le terrain sur le bassin de la Vézanne.

Et aussi... des outils de d'information et de communication communs

- Le Système d'Information Géographique (SIG) de l'IIBS avec des référentiels actualisés et l'intégration de données issues des opérations de restauration et d'entretien des cours. Le SIG est aussi vulgarisé par une cartographie dynamique sur le site de l'IIBS.
- MES'SAGES (bulletin d'informations papier) dont le 1^{er} numéro a été diffusé en novembre 2015.
- 5 mini-fiches sur l'IIBS et les SAGE.
- La page Facebook de l'IIBS.
- La chaîne Youtube de l'IIBS.
- En construction en 2015, le site portail des 3 CLE hébergé sur le site de l'IIBS : www.bassin-sarthe.org

Vos contacts

Pour toute question relative au SAGE du bassin de la **Sarthe Aval** :

M^{me} Agathe RÉMOND, Animatrice de la Commission Locale de l'Eau

Courriel : agathe.remond@bassin-sarthe.org

Pour toute question relative au SAGE du bassin de l'**Huisne** :

M. Vincent TOREAU, Animateur de la Commission Locale de l'Eau

Courriel : vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Pour toute question relative au SAGE du bassin de la **Sarthe Amont** :

M. Eric LE BORGNE, Animateur de la Commission Locale de l'Eau

Courriel : eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Pour toute question relative au SIG de l'**Institution** :

M. Adama SOW, Chargé de mission SIG, suivi et évaluation des SAGE

Courriel : adama.sow@bassin-sarthe.org

Pour toute question relative au **bassin versant de la Sarthe** :

M^{me} Fanny MARQUIER, Animatrice de bassin versant

Courriel : fanny.marquier@bassin-sarthe.org

Pour toute question relative au fonctionnement administratif et comptable de l'**Institution** :

M^{me} Julie RAZAFIMBELO, Gestionnaire administrative et comptable

Courriel : julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org



Institution Interdépartementale du
BASSIN DE LA SARTHE

L'EAU

VOUS DIT MERCI

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe *Pour la Sarthe, l'Huisne et leurs affluents*

27 boulevard de Strasbourg – CS 40268
61008 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 82 22 72
Fax. 02 33 82 22 73
contact@bassin-sarthe.org / www.bassin-sarthe.org

Directeur de publication : M. Daniel CHEVALIER
Conception, réalisation et rédaction : équipe de l'IIBS / mai 2016
Crédit photos : © Stéphane PERERA - www.alizari.fr / David COMMENCHAL / IIBS

Edité grâce au soutien financier de :

